



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

12 rue de Sevrans - 93600 Aulnay-sous-Bois

☎ 01 48 79 65 21 - ☎ 01 48 79 65 22

✉ crd@aulnay-sous-bois.com

INSCRIPTIONS NOUVEAUX ELEVES

RENTREE SCOLAIRE 2012/2013

Le conservatoire accueille tous les enfants désirant apprendre la musique.

Les inscriptions pour les nouveaux élèves débutants seront prises, dans la limite des places disponibles, au secrétariat du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental – 12 rue de Sevrans – 93600 Aulnay-sous-Bois, aux dates suivantes :

les 11, 12 et 13 septembre 2012 de 9h à 12h et de 14h à 18h
le 15 septembre de 9h à 12h

Les élèves pratiquant déjà un instrument devront passer un test d'entrée. Le dossier et les dates sont disponibles sur le site www.aulnay-sous-bois.com (rubrique culture, conservatoire) ou téléphoner au 01 48 79 65 21.

LE CONSERVATOIRE ASSURE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE.

◆ Les élèves sont accueillis à partir de l'âge de 5 ans en cours d'éveil musique et danse, durée du cours : 45mn. Un cours par semaine, toutes les semaines sauf pendant les vacances scolaires.

MUSIQUE

◆ Les cours de formation musicale (solfège) sont ouverts aux enfants âgés de 6 ans minimum. Les enfants âgés de 6 ans sont regroupés dans les mêmes cours. Ceux âgés de 7 ans et plus sont regroupés par tranches d'âges dans les cours.

◆ Les élèves ne débiteront l'instrument qu'à l'issue d'une année de formation musicale.

◆ L'enseignement comprend obligatoirement un cours collectif de formation musicale (solfège), un cours individuel d'instrument, et selon le niveau un cours de pratique d'ensemble. (La chorale est fortement recommandée au moins pendant les 2 premières années de formation musicale).

THEORIE

Formation musicale (obligatoire pour les instrumentistes), culture musicale, écriture, composition

CHORALE

Cours collectifs ouverts aux enfants âgés de 6 à 12 ans. La pratique de la chorale est fortement recommandée pendant les 2 premières années de formation musicale

DANSE

La danse se divise en 2 cycles préparant à l'apprentissage de la technique proprement dite et de 3 cycles spécifiques en danse classique et danse contemporaine.

◆ L'initiation 1 : 1 cours par semaine d'une durée d'1 heure.

◆ L'initiation 2 : 1 cours par semaine d'une durée d'1 heure en danse classique et 1 heure en danse contemporaine.

◆ Le cycle niveau 1 : 2 cours par semaine en danse classique et 1 cours par semaine en danse contemporaine.

Niveaux	Âges
Eveil 1	5 ans (grande section maternelle)
Initiation 1	6 ans (CP)
Initiation 2	7 ans
Danse classique et contemporaine: cycle spécialisé niveau 1	A partir de 8 ans

HÔTEL DE VILLE

DISCIPLINES INSTRUMENTALES

		Disciplines	Limite d'âge minimum	Limite d'âge maximum
Clavier		Piano	7 ans	10 ans
	{	Violon	6 ans	10 ans
	{	Alto	6 ans	12 ans
Cordes	{	Violoncelle	6 ans	12 ans
	{	Contrebasse	6 ans	Pas de limite
	{	Guitare	7 ans	11 ans
	{	Flûte	6 ans	11 ans
	{	Hautbois	6 ans	13 ans
Bois	{	Clarinette	6 ans	13 ans
(voir pour	{	Basson	6 ans	Pas de limite
dentition)	{	Saxophone	6 ans	12 ans
	{	Trompette	6 ans	15 ans
Cuivres	{	Cor	6 ans	15 ans
(voir pour	{	Trombone	6 ans	15 ans
dentition)	{	Tuba	6 ans	15 ans
	{	Accordéon	6 ans	15 ans
	{	Percussion	6 ans	12 ans
	{	Clavecin	6 ans	10 ans
	{	Harpe	6 ans	12 ans
	{	Chant	16 ans	Pas de limite (après audition)

HORAIRES des cours de DANSE et de MUSIQUE (formation musicale)

A ce jour nous ne connaissons pas l'emploi du temps pour l'année prochaine.

Vous aurez le choix entre plusieurs cours lors de l'inscription (sauf formation musicale supérieur 1 et supérieur 2)

DOCUMENTS A FOURNIR

TARIFS

Afin de bénéficier de nos tarifs dégressifs, les personnes habitant Aulnay-sous-Bois devront se présenter en Mairie ou dans l'une des Mairies annexes qui leur établira une carte de quotient familial pour l'année scolaire 2012/2013.

Pièces à fournir pour le calcul du quotient :

- Dernier avis d'imposition – 2011 (revenus 2010)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance loyer, EDF...)
- Pour tout nouvel enfant ne figurant pas sur l'avis d'imposition, présenter le livret de famille ou un acte de naissance,

Pour les cas particuliers :

- Pour les enfants accueillis, une attestation de l'ASE, ou de l'organisme de placement,
- Pour les familles hébergées, un certificat d'hébergement,
- En cas de changement de situation depuis le dernier avis d'imposition (décès d'un des conjoints, chômage, maladie longue durée, séparation, retraite (se munir des justificatifs listés pour le recalcul exceptionnel (article 5).

Le droit d'inscription du 1^{er} trimestre sera perçu à l'inscription de l'élève (apporter la feuille de calcul du quotient familial.

Tarifs s'appliquant aux élèves dont les parents habitent Aulnay-sous-Bois

COMMUNE	Une discipline - Tarifs trimestriels		
	1 ^{er} membre de la famille	2 ^{ème} membre de la famille	A partir du 3 ^{ème} membre de la famille
Tranches de barèmes			
0 € à 137,28 €	11 €	9 €	7 €
137,29 € à 228,75 €	17 €	13 €	10,50 €
228,76 € à 381,20 €	23 €	18,50 €	15 €
381,21 € à 686,10 €	33 €	26 €	20,50 €
686,11 € à 990,99 €	47 €	38 €	29,50 €
991 € à plus	67,50 €	53 €	42 €

COMMUNE	Discipline supplémentaire - Tarifs trimestriels		
	1 ^{er} membre de la famille	2 ^{ème} membre de la famille	A partir du 3 ^{ème} membre de la famille
Tranches de barèmes			
0 € à 137,28 €	6,50 €	6 €	5 €
137,29 € à 228,75 €	9,50 €	8,50 €	7,50 €
228,76 € à 381,20 €	13 €	11,50 €	9,50 €
381,21 € à 686,10 €	18,50 €	16,50 €	14 €
686,11 € à 990,99 €	27 €	23,50 €	20 €
991 € à plus	38 €	33,50 €	28 €

HORS COMMUNE	
Une discipline tarif trimestriel	Discipline supplémentaire tarif trimestriel
161 €	82 €

COMMUNE	Discipline collective (chorale, musique de chambre, orchestre, harmonie- Tarif annuel
Tranches de barèmes	
0 à 137,28 €	11 €
137,29 € à 228,75 €	17 €
228,76 € à 381,20 €	23 €
381,21 € à 686,10 €	33 €
686,11 € à 990,99 €	47 €
991 € à plus	67,50 €

Pour les élèves dont les parents habitent à l'extérieur de la commune, sera appliqué le tarif fixe de 161 € annuel

Les élèves suivant un cursus dans le cadre des classes à horaires aménagés – CHAM –au collège Le Parc à Aulnay-Sous-Bois sont exonérés des droits d'inscription de formation et du 1^{er} instrument.

La bibliothèque du Conservatoire

Horaires et conditions d'accès :

La bibliothèque est ouverte à tous pendant les périodes scolaires aux horaires suivants :

Lundi	14 h 18h
Mardi	14 h 18 h
Mercredi	10 h – 12 h et 14h – 18 h
Jeudi	14 h 18 h
Vendredi	14 h 18 h
Samedi	9 h 12 h

Elle est ouverte à tout public pour la consultation, l'écoute individuelle et la recherche documentaire. Son catalogue de documents est spécifiquement consacré à la musique et à la danse. Le prêt des partitions et des ouvrages les plus spécialisés sont réservés aux élèves et aux professeurs du conservatoire. Une sélection de 500 livres pour les plus jeunes est à leur disposition : albums, BD, romans, documentaires et livres-CD sur la musique et la danse.

Des dossiers documentaires sur plus de 50 thèmes touchant la musique et la danse sont mis en libre accès.

Le catalogue des collections est informatisé en réseau avec l'ensemble des bibliothèques publiques de la Ville d'Aulnay-sous-Bois.

Une bibliothécaire est présente en permanence pour tout renseignement ou recherche bibliographique.

S'inscrire à la Médiathèque :

Pour les élèves du conservatoire, le prêt est gratuit : fournir la carte d'élève valide pour l'année scolaire en cours, ainsi qu'une autorisation signée des parents pour les jeunes de moins de 14 ans. Pour les extérieurs : autorisation parentale signée pour les moins de 14 ans.

Prêt :

Comme dans toutes les bibliothèques d'Aulnay, on peut emprunter jusqu'à 15 documents maximum, dont :

5 partitions (15 jours)

3 disques compact (seulement pour les élèves de 3^e cycle) (15 jours)

Revue et livres (1 mois)

La perte d'un document entraîne le rachat de celui-ci.

Facile, pratique :

On peut rendre des documents empruntés dans les autres bibliothèques d'Aulnay. Un service municipal de transfert des livres se charge de les rapporter dans leur bibliothèque d'origine.